



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 6 NOVEMBRE 2019
à : 10H00

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : M. BAYARRI Jean-Claude, BESNIER Gaëtan, BROCHARD Philippe,
FAGNOU Claude, Mme GILLON Mireille

Excusé : M. VERIN Pierre

RESERVE D'AVANT-MATCH

**DU 3 NOVEMBRE 2019
DEPARTEMENTAL 3 POULE C
ALLUYES 1 / MARBOUE 1**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant match formulée par ALLUYES sur la qualification et ou la participation au match des joueurs Djenim IDDY, Baptiste VILLETTE, Deniss AL, Romain BONNEFOY, Laurent PICHON, Philippe VANNIER, Jim MARTINS du club de MARBOUE pour le motif : « sont inscrits sur la feuille de match plus de deux joueurs mutés hors période »

Confirmée par mail émanant de la boîte officielle du club du 4 novembre 2019 et dite recevable en la forme.

Sur le fond :

Considérant l'article 160 des RG de la FFF lequel dispose que dans toutes les compétitions et pour toutes les catégories le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale .

Après vérification, il s'avère que dans l'équipe de MARBOUE, deux joueurs sont mutés hors période.

PAR CES MOTIFS :

Confirme le résultat acquis sur le terrain :

ALLUYES (1) : 1 but et 0 point

MARBOUE (1) : 2 buts et 3 points

MATCH NON JOUE

DU 3 NOVEMBRE 2019

DEPARTEMENTAL 4 POULE B

ANGERVILLE PUSSAY 2 / BERCHERES LES PIERRES 2

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match précisant que la rencontre n'a pas été jouée en raison d'un Arrêté Municipal pris par la mairie de PUSSAY le 31 Octobre 2019 interdisant la pratique du 1^{er} Novembre 2019 au 4 Novembre 2019 inclus.

Considérant la copie de cet arrêté municipal

Considérant le rapport de l'arbitre confirmant les faits

Donne match à jouer à une date ultérieure.

TOURNOIS

- **MAIL de LUISANT** du 2 novembre 2019 faisant part de l'organisation d'un tournoi en extérieur le dimanche 31 MAI 2020 pour les catégories U 7 à U 15

La commission :

Considérant le règlement joint.

Donne son accord pour l'organisation de cette manifestation

- **MAIL DE LUISANT** du 2 novembre 2019 faisant part de l'organisation d'un tournoi futsal les 22 et 23 Février 2020 pour les catégories U7 à U13

La commission :
 Considérant le règlement joint
 Donne son accord pour l'organisation de cette manifestation

HORAIRES DES MATCHES

RAPPEL DE L'ARTICLE 9.4 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LIGUE ET DE SES DISTRICTS

« Jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15H00.

Du 15 novembre au 15 janvier, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 14H30, pour les terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis.

Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :

- *jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier : la première rencontre débute à 13H00 (ou à 12H30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 15H00.*
- *du 15 novembre au 15 janvier : la première rencontre débute à 13H00 (ou à 12H00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 14H30.*

REPORTS DE MATCHS DU 2 et 3 NOVEMBRE

Arrêtés Municipaux

Départemental 1 :

Illiers / Sours

→ Reporté au Samedi 11 Janvier

Départemental 2 Poule A :

Vernouillet UPE / Châteauneuf

→ Reporté au Dimanche 8 Décembre

Départemental 2 Poule B :

U.S. Vallée du Loir / Senonches

→ Reporté au Samedi 7 Décembre

Cloyes-Droué / Dammarie

→ Reporté au Dimanche 8 Décembre

Départemental 3 Poule A :

Châteauneuf / Brezolles

→ Reporté au Dimanche 8 Décembre

Départemental 3 Poule C :

La Bazoche Gouet / FC Beauvoir
Authon du Perche / Thiron-Gardais

→ Reporté au Dimanche 8 Décembre
→ Reporté au Dimanche 8 Décembre

Départemental 4 Poule B :

Béville le Comte / Illiers
Angerville / Berchères les Pierres

→ Reporté au Dimanche 8 Décembre
→ Reporté au Dimanche 8 Décembre

Départemental 4 Poule C :

Nogent le Rotrou / Champrond-Brunelles
Thiron-Gardais / Le Gault St-Denis
FC Beauvoir / St-Denis les Ponts

→ Reporté au Samedi 7 Décembre
→ Reporté au Dimanche 8 Décembre
→ Reporté au Dimanche 8 Décembre

Coupe d'Eure-et-Loir Seniors F Poule B :

Angerville / FC Rémois

→ Reporté au Dimanche 17 Novembre

REPORTS DE MATCHS DU 14 et 15 SEPTEMBRE

Participation des équipes à la Coupe de France ou Coupe du Centre

Départemental 1 :

Illiers / Dreux ACSDF
St-Georges (2) / Champhol

→ Reporté au Samedi 7 Décembre
→ Reporté au Dimanche 8 Décembre

MODIFICATIONS AU CALENDRIER du 17 NOVEMBRE

Coupe d'Eure-et-Loir Seniors :

Chateaudun / Dammarie

→ Décalé au Dimanche 8 Décembre

Départemental 3 poule B :

Chartres MSD / Nogent le Phaye (2)

→ Décalé au Dimanche 8 Décembre

MODIFICATION D'HORAIRES EN RAISON DE 2 MATCHS DE COUPE PROGRAMMES A 14H30

Béville le Comte :

Coupe du District : Coup d'envoi à 14h30

Coupe des Réserves : Coup d'envoi à 12h00

Champhol :

Coupe du District : Coup d'envoi à 15h00

Coupe des Réserves : Coup d'envoi à 12h30

➔ Car Match Vétérans à 10h00

Lèves :

Coupe du District : Coup d'envoi à 14h30

Coupe des Réserves : Coup d'envoi à 12h00

Nogent le Roi :

Coupe d'Eure-et-Loir : Coup d'envoi à 14h30

Coupe du District : Coup d'envoi à 12h00

Ymonville :

Coupe d'Eure-et-Loir : Coup d'envoi à 14h30

Coupe du District : Coup d'envoi à 12h00

**A noter que les équipes qui se qualifieront le 17 Novembre
pour le prochain tour de Coupe du District ou de Coupe des Réserves et qui sont
concernées par des reports de matchs au 8 Décembre verront leur match de championnat
être décalés a une date ultérieure**

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF

Le Président
Gaëtan BESNIER

La Secrétaire de séance
Philippe BROCHARD